

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 OCTOBRE 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-10-153

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2008.
- 4- Comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du CCU.
- 7- Journée de formation de l'AQU.
- 8- Demande d'autorisation pour l'aliénation des lots 405-P, 406-P, 407-P et 408-P situés à Champlain et 86-1, 86-2, 87-1 et 87-2 situés à St-Luc-de-Vincennes
- 9- Adoption des états financiers 2007 de l'OMH de Champlain.
- 10- Mandat à Progestech.
- 11- Contrat pour l'acquisition de terrains sur les lots 75-2, 76-3, 77-4, et 77-5.
- 12- Contrat pour le ramassage des matières résiduelles.
- 13- Acquisition d'outils
- 14- Règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et d'équipements de voirie
- 15- Varia.
- 16- Période de questions.
- 17- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

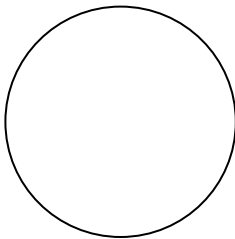
2008-10-154

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2
SEPTEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2008 soit adopté tel que présenté



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2008-10-155

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer, en date du 6 octobre 2008, pour une somme n'excédant pas 639 475.39 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport de l'assemblée du CCU du 22 septembre 2008 est déposé.

2008-10-156

JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU

CONSIDÉRANT que la journée de formation organisée par l'AQU est le 1^{er} novembre à Ville de Lévis ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU de Champlain sont membres de l'AQU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPROUVÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la Municipalité autorise des membres du CCU intéressés, à participer à la journée de formation et assume les dépenses.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-157

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DES
LOTS 405-P, 406-P, 407-P ET 408-P SITUÉS À CHAMPLAIN ET
86-1, 86-2, 87-1 ET 87-2 SITUÉS À ST-LUC-DE-VINCENNES**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser l'aliénation d'une superficie de 117.4 Ha en conservant une superficie contigüe de 44 Ha ;

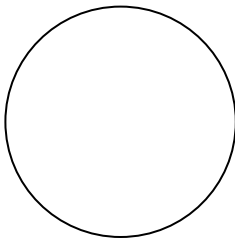
CONSIDÉRANT QU'une partie (7.4 Ha) de la superficie à être aliénée est située sur le territoire de la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain appuie la demande d'aliénation présentée à la CPTAQ pour les lots 405-P, 406-P, 407-P et 408-P situés



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

à Champlain et 86-1, 86-2, 87-1 et 87-2 situés à St-Luc-de-Vincennes.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-158

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2007 DE L'OMH DE
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le rapport de financier 2007 de l'OMH soit adopté tel que
présenté.

Revenus	57 519 \$
Dépenses	
Administration	6 790 \$
Conciergerie et entretien	18 257 \$
Énergie, taxes , ass. Sinistres	36 401 \$
Remplacement, amélioration	52 678 \$
Financement	57 194 \$
Services à la clientèle	3 337 \$
Total des dépenses	174 657 \$
Déficit	(117 138 \$)
Contribution SHQ	105 424 \$
Contribution municipale	11 714 \$

ADOPTÉ unanimement

2008-10-159

MANDAT À PROGESTECH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire participer à
la formation d'une coopérative de solidarité, qui pourra opérer la station
d'essence située au 975, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de connaître l'état du terrain
avant d'entreprendre des démarches pour opérer la station service;

CONSIDÉRANT QUE le consultant Progestech inc. a présenté une
offre de service pour les phases 1 et 2 d'une étude d'évaluation
environnementale de la station service du 975, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut accorder une aide à toute
personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est
propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

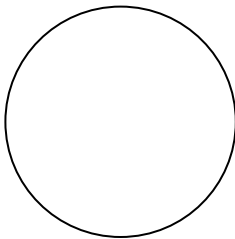
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité mandate Progestech inc. Pour réaliser une étude
environnementale pour le terrain du 975, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-160

**CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LES
LOTS 75-2, 76-3, 77-4 ET 77-5**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain et les propriétaires des lots 75-2, 76-3, 77-4 et 77-5 se sont entendus sur les conditions de vente desdits lots;

CONSIDÉRANT QUE le contrat préparé par monsieur Hugues Germain reflète les termes de l'entente intervenue entre la municipalité de Champlain d'une part et Michel Massicotte et Robert Massicotte d'autre part;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Champlain le contrat de vente des lots 75-2, 76-3, 77-4 et 77-5 et que la municipalité de Champlain approprie un montant de 111 812.50 \$ à même le surplus du fonds général de la municipalité pour financer l'acquisition.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-161

CONTRAT POUR LE RAMASSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a procédé par invitation pour le contrat d'enlèvement des ordures;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Récupération Tersol inc. :

Hebdomadaire :	49 100.63 \$ taxes incluses
Aux deux semaines	43 456.88 \$ taxes incluses

Gestion sanitaire Morin :

Hebdomadaire :	51 358.12 \$ taxes incluses
Aux deux semaines	42 666.75 \$ taxes incluses

Service Matrec :

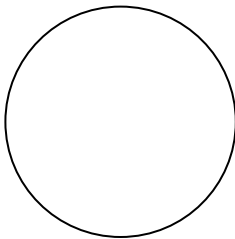
Hebdomadaire	112 543.15 \$ taxes incluses
Aux deux semaines	109 813.83 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que les trois soumissions déposées sont conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la Municipalité de Champlain accorde le contrat de ramassage des matières résiduelles à *Gestion sanitaire Morin* pour (1) an, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, aux conditions suivantes :

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : collecte aux deux semaines
- Du 1^{er} avril au 31 octobre : collecte hebdomadaire
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : collecte aux deux semaines



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

conformément aux dispositions du devis, pour un montant de 42 666.75 \$ (taxes incluses);

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat avec les représentants de *Gestion sanitaire Morin*.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-162

ACQUISITION D'OUTILS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

D'autoriser l'achat d'outils pour le Centre de Tricentenaire d'un montant d'environ 300 \$ et d'une polisseuse à plancher d'un montant de 1 167.81 \$.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-163

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2008-05 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 127 454 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 septembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules et des équipements de voirie pour un montant de 127 454 \$;

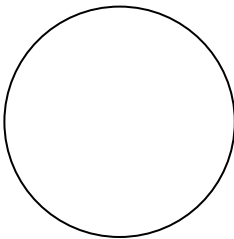
ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 127 454 \$ sur une période de 10 ans;

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

2008-10-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier